



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Toulouse le 12 septembre 2016

L'Inspectrice d'Académie-
Inspectrice Pédagogique Régionale
Les Inspecteurs d'Académie-
Inspecteurs Pédagogiques Régionaux
Etablissements et Vie Scolaire

Rectorat

IA-IPR

Référence

Dossier suivi par
Inspecteurs d'Académie
Inspecteurs
Pédagogiques
Régionaux
Etablissement et Vie
scolaire

A

Mesdames et Messieurs
les conseillers principaux d'éducation
les professeurs documentalistes
s/c de Mesdames et Messieurs
les Chefs d'établissement
s/c de Mesdames et Messieurs
les IA-DASEN

Téléphone
05 36 25 72 14/15/16

Fax
05 36 25 72 11

Mél.
ipr@ac-toulouse.fr

75 rue Saint Roch
31400 Toulouse

Lettre de rentrée des IA-IPR Etablissements et Vie Scolaire

« *La loi de la refondation de l'Ecole a pour ambition de former chaque élève pour qu'il devienne un citoyen éclairé, instruit, éduqué, autonome, cultivé et porteur des valeurs de la République.* » (circulaire de rentrée 2016).

1- Priorités pour tous les personnels enseignants et d'éducation

Dans ce cadre et en lien avec la circulaire de rentrée 2016, le collège des IA-IPR de l'académie de Toulouse identifie quatre priorités pour lesquelles les équipes pédagogiques et éducatives doivent se mobiliser :

- la réforme du collège avec la mise en place de programmes de cycles élaborés en cohérence avec le nouveau socle commun de connaissances, de compétences et de culture et l'évolution dans l'évaluation des acquis des élèves. Les enseignants et les équipes disposent de la souplesse nécessaire dans leurs choix pédagogiques pour amener progressivement les élèves à acquérir les attendus de fin de cycle, notamment, au cycle 3, dans le cadre du conseil école-collège,
- la mise en œuvre confortée de modalités d'enseignement diversifiées (démarche de projet, différenciation, travail collaboratif) dans le cadre des enseignements disciplinaires, de l'accompagnement personnalisé, des enseignements pratiques interdisciplinaires au collège, des travaux personnels encadrés et des enseignements d'exploration au lycée,



2/3

- les quatre parcours éducatifs (parcours avenir, parcours citoyen, parcours d'éducation artistique et culturelle, parcours éducatif et de santé) et le parcours d'excellence pour les élèves issus des établissements classés en éducation prioritaire, portés par l'ensemble des acteurs de la vie de l'établissement. Ces parcours permettent la mise en cohérence entre les projets menés dans et hors la classe et les enseignements sur lesquels ils se fondent, qui assurent la continuité et la progressivité des actions qu'ils mettent en œuvre « de l'école à l'enseignement supérieur »,¹
- la prise en compte des ressources numériques notamment via le portail Eduscol et les usages pédagogiques du numérique,

Lors des inspections individuelles ou à l'occasion de leur visite dans les établissements, les inspecteurs accompagneront les équipes pédagogiques et éducatives dans la prise en compte de ces quatre priorités.

2- Axes de travail pour les professeurs documentalistes et les conseillers principaux d'éducation

Les mutations actuelles du système éducatif et la mise en œuvre de nombreuses réformes pédagogiques et statutaires nous invitent à penser différemment nos actions au sein des établissements.

Pour ce faire, il s'agira pour nous de vous accompagner dans chacun de vos établissements pour intégrer au projet documentaire et au projet de vie scolaire, constitutifs du projet éducatif, l'ensemble des nouvelles priorités voulues pour organiser les parcours des élèves.

En qualité de professeur documentaliste ou de conseiller principal d'éducation votre contribution est essentielle pour concevoir, accompagner et évaluer les évolutions actuelles notamment dans la mise en œuvre des quatre parcours éducatifs dédiés aux élèves. Ainsi les actions s'inscrivant dans les champs de l'éducation aux médias et à l'information (EMI) et l'enseignement moral et civique (EMC) sont à privilégier dans la mise en œuvre des programmes.

Acteurs clés de l'éducation au numérique et par le numérique, les professeurs documentalistes veilleront à la formation des élèves en développant un usage responsable des nouveaux médias, notamment par des pratiques de création et de publication de contenus.

Pour atteindre ces objectifs, le climat scolaire dans toutes ses composantes (« Le climat scolaire, définition, effets » et conditions d'amélioration, Rapport DGESCO, septembre 2012) fera l'objet d'une attention particulière en lien étroit avec l'ensemble des équipes. En effet, la qualité du climat scolaire qui relève de la responsabilité collective, contribue à la réussite des apprentissages scolaires, à la socialisation, à la coopération ainsi qu'à l'épanouissement personnel de chacun. Dans cette optique, le dialogue avec les élèves et leurs parents sera privilégié dans le cadre d'une politique de prévention qui limite le recours à la sanction, les conseillers principaux d'éducation sont les premiers garants de cette politique.

L'enjeu majeur est de favoriser l'émergence d'une politique éducative qui suscite l'engagement positif des élèves notamment à travers les instances que sont le Conseil de Vie collégienne, le Conseil de Vie Lycéenne et le Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté.

¹ Projet académique 2014-2017, axe 2



3/3

Vous pourrez vous appuyer dans votre démarche sur les groupes ressources académiques dans le cadre des regroupements départementaux ou infra-départementaux.

3-Organisation du groupe EVS 2016-2017

Les IA IPR-EVS de l'académie de Toulouse ont pour ambition d'assurer, d'une part, une mise en œuvre collégiale de la politique académique « établissements et vie scolaire » définie par la rectrice et, d'autre part, un suivi permanent de l'ensemble des dossiers.

A cette fin, la prise en charge territoriale de l'académie s'organise selon le schéma suivant :

Farid DJEMMAL :

Départements de l'Aveyron et du Lot, bassins de Toulouse Est et de Muret ;

Eric DUPUY :

Départements de l'Ariège et des Hautes-Pyrénées, bassins du Comminges et de Toulouse Sud-Ouest ;

Lucyna MOARI :

Départements du Gers et du Tarn-et-Garonne, bassins de Toulouse Centre et de Toulouse Nord-Ouest ;

Alain SEDILOT :

Département du Tarn, bassins de Toulouse Nord et de Toulouse Ouest.

En votre qualité de conseiller du Chef d'établissement, vous disposez de toute l'expertise professionnelle nécessaire pour mettre en œuvre cette politique académique.

Nous comptons sur votre plein engagement en ce domaine et demeurons à vos côtés pour accompagner vos initiatives au sein des équipes.

L'école relève aujourd'hui de nouveaux défis, acteurs du système éducatif, il vous revient de prendre toute votre place dans cette démarche collective.

Farid Djemmal

Eric Dupuy

Lucyna Moari

Alain Sedilot

Cpi : Madame la Rectrice,
Messieurs les doyens IA-IPR, IEN ET-EG, IEN-IO, 1^{er} degré